

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2000^e

Plan 4.4 - Pusignieu

PROJET ARRETE par délibération du Conseil Municipal du : 8 MARS 2012	PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du : 28 MARS 2013
Vincent BRAYS -urbaniste 73000 Chémery Tel : 06.80.01.82.51	

- LEGENDE**
- UA** Secteur dense des cœurs de hameaux
 - Uat** Secteur dense des cœurs de hameaux soumis aux risques technologiques
 - UB** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation
 - UBt** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation soumis aux risques technologiques
 - UE** Secteur destiné aux activités économiques
 - Uert** Secteur destiné aux activités économiques soumis aux risques technologiques
 - Unu** Secteur correspondant aux emprises de la centrale nucléaire
 - AU** Secteur à urbaniser
 - A** Secteur agricole
 - Ah** Secteur d'habitat diffus
 - N** Secteur naturel
 - Nc** Secteur destiné aux hébergements de plein air (camping, caravanning, mobile home, HLL)
 - Nca** Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
 - Nh** Secteur d'habitat diffus
 - NL** Secteur de sports et loisirs de plein air
 - Nt** Secteur destiné aux infrastructures de transport
 - pl** Périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable
 - pr** Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable
 - pe** Périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable
 - Espace boisé classé
 - Bâtiment d'élevage
 - Emplacement réservé
 - Construction à valeur patrimoniale à protéger et valoriser au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
 - Marge de recul imposée
 - Zone humide
 - Secteur concerné par le Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté du 16/08/1972 (Voir Servitudes d'Utilité Publique - document 5)
 - Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Voir document 3)
 - Site pollué : Copropriété La Couray
 - Secteur protégé (non asséficand) au titre de l'article L 123-1-7^e du code de l'urbanisme.

Liste des emplacements réservés		
N°	Objet	Surface
1	Création espace public	450 m ²
2	Création tracteur	1.500 m ²
3	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.800 m ²
4	Reconstruction de la station d'épuration	33.000 m ²
5	Création espace public	400 m ²
6	Création cheminement doux : vélos et piétons	1.400 m ²
7	Création espace public	230 m ²
8	Création cheminement doux : vélos et piétons	2.900 m ²
9	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.900 m ²
10	Création espace public	400 m ²
11	Création cheminement doux : vélos et piétons	14.500 m ²
12	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.400 m ²
13	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.200 m ²
14	Création cheminement doux : vélos et piétons	800 m ²
15	Création cheminement doux : vélos et piétons	8.200 m ²

